



Décision n° P2023-12
du président du directoire du 18 avril 2023

portant délégation de signature en matière financière

Le président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment ses articles 21 et 22,

Vu la délibération n° CS 2020-4-7.2 du conseil de surveillance du 1er octobre 2020, portant nomination des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe et de son président,

Vu la délibération n° CS 2020-5-1.1 du conseil de surveillance du 17 décembre 2020, portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président,

adopte la décision suivante

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Charlotte BAUDENS, Responsable Budget et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Madame Séverine RICHE, membre du directoire, à l'effet de signer au nom de Monsieur Jérôme DEZOBRY, président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, les actes suivants :

- les titres, les ordres de recouvrer et tous les autres documents comptables relatifs à des recettes, y compris les validations dans le système d'information financier de l'établissement ou, le cas échéant, la signature électronique de documents ;
- les décisions et autres documents à caractère budgétaire ou relatifs à la comptabilité de l'ordonnateur à l'exception du budget, des décisions modificatives et des documents comptables, y compris les validations dans le système d'information financier de l'établissement ou, le cas échéant, la signature électronique de documents ;
- les courriers, décisions, actes, certificats, pièces et documents ayant pour objet l'exécution des recettes et dépenses ;
- les actes administratifs relatifs aux régies ;
- les déclarations d'impôts et taxes ;
- les documents nécessaires à la gestion des emprunts, à l'exception des contrats de prêt.





Article 2

Délégation est donnée à Madame Charlotte BAUDENS, Responsable Budget, à l'effet de signer au nom de Monsieur Jérôme DEZOBRY, président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, les actes suivants les actes suivants :

- les engagements de dépenses et tous les autres documents comptables relatifs à des dépenses, y compris les validations dans le système d'information financier de l'établissement.

Un compte rendu sera présenté mensuellement en Revue finances pour les engagements d'un montant supérieur à 100 000 euros et pour les engagements juridiques pluriannuels supérieurs à 500 000 euros;

- les certifications de service fait ;
- les virements de crédits dans la limite des autorisations budgétaires votées par le conseil de surveillance, y compris les validations dans le système d'information financier de l'établissement à l'exception des virements de crédit qui conduiraient à dépasser les enveloppes budgétaires fixées par le directoire, en référence au protocole de financement du 13 mars 2017.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Charlotte BAUDENS, délégation est donnée à Madame Virginie PIERSON, Coordinatrice Comptabilité et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Madame Séverine RICHE, membre du directoire, à l'effet de signer les actes visés au présent article.

Article 3

La délégation consentie par la présente décision est exercée dans la limite des attributions des délégataires et dans le respect des règlements et des procédures en vigueur dans l'entreprise.

Les délégataires rendent compte au président du directoire de l'utilisation faite de la présente délégation.

Article 4

La présente délégation abroge toute délégation de signature antérieure consentie en matière financière.

Article 5

La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait le 18 avril 2023

Le président du directoire



Jérôme DEZOBRY

